

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE SAA

SECRÉTARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

LEKIE DIVISION

SAA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 012/DM/C.SAA/SG DU 02/09/2024

Portant attribution de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/C-SAA/CIPM/2024 du 30 juillet 2024 en procédure d'urgence, pour les travaux d'installation de huit (08) lampadaires solaires dans la ville de SAA, dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA,

- Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 000222/A/MINDDEVEL/DCTD du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;
Vu la circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 05 Avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
Vu l'appel d'offres national ouvert N°011/AONO/C-SAA/CIPM/2024 du 30 juillet 2024 en procédure d'urgence, pour les travaux d'installation de huit (08) lampadaires solaires dans la ville de SAA, dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse et la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 août 2024 ;
Considérant le Carton alloué et la nécessité de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré Adjudicataire de la lettre-commande relative aux travaux susmentionnés, l'Entreprise dont le nom suit :

DAO	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
N°011	D-HOLDING Sarl B.P : 14886 YAOUNDE Tél : 698 132 762 /678 581 161	9 999 994 (neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt quatorze) FCFA.	03 (trois) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET/LEKIE
- DD/MINDDEVEL/LEKIE
- DD/MINMAP/LEKIE
- ARMP-CE/YDE
- SG/C.SAA
- Pdt/CIPM/C.SAA
- CST/C.SAA
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



SAA, le 02 SEPT 2024
LE MAIRE,

MELOUANA NSAM Jean-Blaise
Maire de la Commune de SAA
Planteur de Cacao
Chevalier de l'Ordre National du Valeur